



Lac-Etchemin

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le règlement numéro 219-2023 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis, certificats aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006 afin de changer les clauses nécessaires à l'obtention d'un permis et d'un certificat ainsi que la tarification relative aux permis et certificats.

Ce règlement a été passé après avoir subi la lecture prescrite et est déposé au bureau du soussigné où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Entre autres et en conformité avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- Le règlement numéro 219-2023 de la Municipalité de Lac-Etchemin a été approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (certificat de conformité dûment délivré par la MRC des Etchemins le 17 avril 2023).

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 219-2023 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**